ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème legislature

Question N° : 17788	De **Mme Corinne Narassiguin** (Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Culture et communication	**Ministère attributaire** > Culture et communication

Rubrique >audiovisuel et communication	**Tête d'analyse** >France Télévisions	**Analyse** > diffusion à l'étranger. bilan et perspectives.

Question publiée au JO le : **12/02/2013**
Question retirée le : **19/02/2013** (fin de mandat)

Texte de la question

Mme Corinne Narassiguin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès pour les Français de l'étranger aux émissions du groupe audiovisuel public France Télévisions. En effet, de nombreux Français sont attachés aux émissions des chaînes du service public français, notamment les émissions d'information, et ne comprennent pas que, de plus en plus, celles-ci ne soient pas accessibles par internet depuis l'étranger. Si la question des droits de diffusion constitue clairement un obstacle à la diffusion sans limite territoriale des contenus audiovisuels, les émissions d'information et les émissions culturelles sont financées par la télévision publique et peuvent, à ce titre, faire exception à la règle. C'est une nécessité à la fois pour nos compatriotes à l'étranger, qui doivent pouvoir garder le lien avec la France grâce à ces contenus informatifs et culturels, ainsi que pour le rayonnement de la France à l'étranger. Si l'audiovisuel extérieur français est un outil fondamental pour les non-francophones pour apprendre et garder un lien avec la langue française, la possibilité d'avoir accès à la demande aux émissions du groupe France Télévisions *via* le site internet serait un atout majeur pour la promotion de la langue et de la culture françaises. Elle lui demande donc si elle envisage de mettre en œuvre des mesures techniques et financières pour remédier à ce problème d'accès aux émissions du groupe audiovisuel public France Télévisions depuis l'étranger.